

# Communiqué de presse

## La Caisse d'Epargne lance un Prêt à Impact dédié aux collectivités locales

Paris, le 15 novembre 2021

**La Caisse d'Epargne, 1re banque des collectivités locales, crée un Prêt à Impact spécifiquement conçu pour elles, afin de valoriser leur engagement environnemental ou social. Chaque année, la constatation de l'atteinte d'un objectif de performance extra-financière déclenche le calcul d'une bonification qui peut être reversée à une association.**

La Caisse d'Epargne, fidèle à ses valeurs d'utilité et de solidarité, poursuit sa mobilisation en faveur du développement économique et social des territoires.

Grâce à ce nouveau Prêt à Impact, la Caisse d'Epargne encourage les efforts des collectivités locales dans la prise en compte de critères extra-financiers plus ambitieux pour leurs activités. La Caisse d'Epargne a sélectionné **sept thématiques sociales ou environnementales** correspondant aux spécificités des collectivités locales. A chaque thématique sont associés un ou plusieurs indicateurs permettant de mesurer la performance extra-financière réalisée.

Pour chaque Prêt à Impact, la collectivité choisit une thématique et précise l'indicateur sur lequel elle souhaite se positionner :

### 4 thématiques environnementales

- **Rénovation des bâtiments énergivores** (nombre de bâtiments à réhabiliter annuellement)
- **Mobilité décarbonée** (nombre de bornes de recharge électrique en service sur la voirie publique ou pourcentage de véhicules à faibles émissions dans le parc de véhicules de la collectivité)
- **Lutte contre le changement climatique** (énergie renouvelable produite et/ou revendue par an)
- **Protection de l'environnement** (pourcentage de déchets recyclés et compostés par la collectivité ou son délégataire ou pourcentage de réduction globale des déchets à traiter à l'échelle de la collectivité).

### 3 thématiques sociales

- **Attractivité du territoire** (pourcentage du budget alloué à la culture ou au sport et à la jeunesse)
- **Diversité en matière de ressources humaines** (pourcentage de salariés en situation de handicap ou parité Homme/Femme au sein des emplois fonctionnels d'agents territoriaux)
- **Mixité sociale** (pourcentage de logements sociaux sur le territoire de la commune).

Le dispositif ainsi que la pertinence des indicateurs choisis par la Caisse d'Epargne ont été audités par Vigeo Eiris, filiale de Moody's, l'un des leaders mondiaux dans les analyses ESG (Environnement, Social et Gouvernance d'entreprise). A ce titre, le dispositif a obtenu la meilleure notation possible.

Chaque année, et pendant toute la durée de vie du Prêt à Impact, si l'objectif fixé est atteint ou dépassé, la collectivité bénéficie d'une bonification du taux reversée par la Caisse d'Epargne. Si l'objectif n'est pas atteint, le taux contractuel est appliqué, sans aucune pénalité.

L'autre atout majeur de ce prêt est d'encourager les collectivités locales à reverser une partie ou la totalité de la bonification à une association en lien avec la thématique sélectionnée. Pour sceller leur engagement mutuel, le prêt fait l'objet d'une convention tripartite entre la Caisse d'Epargne, la collectivité et l'association bénéficiaire. L'association soutenue pourra donc percevoir chaque année tout ou partie de la bonification si l'objectif est atteint.

*« Acteur incontournable du financement du secteur public, la Caisse d'Epargne souhaite avec ce nouveau Prêt à Impact accompagner les collectivités locales dans la réduction de leur empreinte environnementale et les soutenir dans leur engagement social. Ce modèle de financement vertueux contribue de façon très concrète et incitative aux développements de projets plus responsables »,* souligne **Jérémy Estrader, directeur des marchés Logement Social, Immobilier Professionnel, Secteur Public, Entreprises Publiques Locales - Caisse d'Epargne.**

#### À propos de Caisse d'Epargne

Les 15 Caisses d'Epargne sont des banques coopératives au service de leur région. Avec 18,2 millions de clients (dont 4,5 millions de sociétaires), elles accompagnent toutes les clientèles : particuliers, professionnels, entreprises, acteurs de l'économie sociale, institutions et collectivités locales. Elles privilégient le meilleur niveau de service dans tous les domaines : collecte et gestion de l'épargne, versement des crédits, équipements en moyens de paiement, gestion de patrimoine, projets immobiliers, assurances. Les Caisses d'Epargne font partie du Groupe BPCE, 2e groupe bancaire en France.

---

#### Contacts presse Groupe BPCE - Caisse d'Epargne

Christine Françoise 01 58 40 46 57 / 06 23 40 31 62

Fanny Kerecki 01 40 39 68 21 / 06 17 42 16 33

[presse@bpce.fr](mailto:presse@bpce.fr) - [groupebpce.com](http://groupebpce.com)

 [caisse-epargne.fr](http://caisse-epargne.fr)

